



VIOLIER – KKO

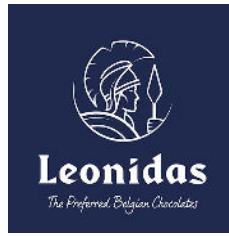
Conditions générales de vente

SIEGE SOCIAL – BUREAUX – DEPÔT LOGISTIQUE

**2855 ROUTE de la FENERIE
PARC D'ACTIVITES DES OLIVIERS
06580 PEGOMAS**

Mises à jour le 1^{er} janvier 2023

SAS VIOLIER



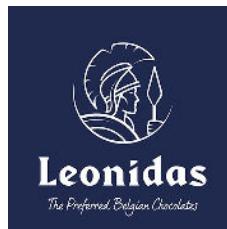
1- PREAMBULE

- 1.1 La SAS VIOLIER, importateur des produits de la marque Leonidas, avec laquelle elle est liée par contrat, s'applique à assurer le respect d'un fonctionnement rigoureux de l'approvisionnement des points de vente sous l'enseigne Leonidas
- 1.2 De par son contrat avec la société Leonidas, la société VIOLIER, après avoir préalablement été autorisée par la SA Confiserie Leonidas à vendre les produits Leonidas dans les points de vente ayant signé le contrat et la Charte Point de Vente avec VIOLIER, distribue les produits Leonidas à ces points de vente, sous réserve qu'ils respectent intégralement le contrat ainsi que la charte Leonidas.
- 1.3 Les conditions générales de ventes décrites ci-après, s'appliquent dans leur intégralité à toutes commandes et ventes en France Métropolitaine des produits de la marque Leonidas importés par la société VIOLIER et ses clients. La pleine et entière acceptation par le client est le préalable à la relation commerciale que la société VIOLIER entretient avec lui. Elles prévalent sur toutes conditions générales d'achat ou tous autres documents émanant du client, quels qu'en soient les termes. Elle respecte intégralement les conditions du contrat signé avec Leonidas.
- 1.4 Le Client est responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de revente des produits, des informations fournies aux consommateurs concernant : la DLUO, la traçabilité, l'étiquetage des ingrédients, les tares à respecter et de manière plus générale du respect de la législation en la matière. La société VIOLIER communique les informations nécessaires à ses clients concernant la réglementation en vigueur des produits distribués. Elle décline toute responsabilité en cas de non-respect de ces règles par le client.

2 – PRODUITS

- 2.1 Les Produits objets des présentes distribués par la société VIOLIER sont principalement des produits chocolatés dont les pralines, ainsi que des produits complémentaires de confiseries, dont les marrons glacés, les nougats, les

SAS VIOLIER



calissons, les caramels, les guimauves, les bouchées etc et divers boîtages, emballages et conditionnements etc . Les produits sont destinés à être commercialisés auprès de consommateurs, par le biais des clients de la société VIOLIER, à savoir les points de vente ayant signé le contrat et la charte point de vente.

- 2.2** Nous travaillons à maintenir un stock suffisant de produits comestibles et non-comestibles. Cependant, eu égard au souci de la société VIOLIER de garantir la fraîcheur des produits comestibles et en fonction des possibilités d'approvisionnement des produits comestibles et non-comestibles, nous ne saurions être tenus pour responsables de la non-disponibilité de certains produits.

3 – PRIX DE VENTE

Les prix indiqués s'entendent hors taxes et hors frais de transport.

4 – COMMANDES

4.1 Cadence des commandes :

En fonction du planning établi par la société VIOLIER et en respect du contrat Leonidas minimum tous les quinze jours (une semaine sur deux).

4.2 Support de commande :

Les commandes ne sont valables et acceptées uniquement lorsqu'elles sont créées par le client via le site internet réservé à cet effet.

4.3 Moyens de transmissions :

Les commandes s'effectuent uniquement et directement sur l'interface de commande de la société VIOLIER (les liens et codes sont transmis sur demande expresse du client)

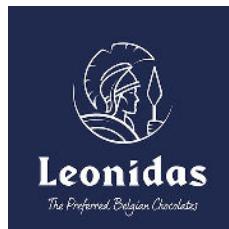
Moyens de transmissions exceptionnels :

Les commandes peuvent être transmises exceptionnellement avec l'accord de la société VIOLIER par mail (commandes@leonidas-kko.fr).

4.4 Délai de commande :

Les commandes doivent être reçues au plus tard le mardi avant 12h pour livraison entre J + 4 et J+8 ouvrés (samedi et dimanche, jours non ouvrés). Elles sont livrées en fonction de l'approvisionnement des fournisseurs et en fonction des stocks disponibles.

SAS VIOLIER



4.5 Complément de commande :

Des ajouts éventuels aux commandes déjà passées pourront être acceptés par la société VIOLIER en fonction des stocks disponibles sous réserve que la commande ne soit pas encore traitée en informatique, en cours de préparation ou d'expédition.

4.6 Commande hors délai :

Les commandes passées en dehors du délai ci-dessus seront acceptées uniquement avec un délai de livraison de : J + entre 9 et 13 jours ouvrés (samedi et dimanche, jours non ouvrés).

5 – LIVRAISONS

5.1 Délai de livraison des produits comestibles :

Pour les commandes passées dans les délais, livraison entre J+4 et J+8 ouvrés en fonction de l'approvisionnement des fournisseurs et en fonction des stocks disponibles.

Pour les commandes hors-délai ou ajouts exceptionnels, livraisons entre J+9 et J+13 jours ouvrés en fonction de l'approvisionnement des fournisseurs et des stocks restants disponibles.

5.2 Délai de livraison des produits non comestibles :

Se référer à l'art. 5.1

5.3 Fréquence de livraison :

En fonction du planning établi par la société VIOLIER.

Une livraison toutes les deux semaines minimum, sans aucune fixité entre le lundi matin et le vendredi soir. Sauf fermetures annuelles de la société VIOLIER, évènements relevant de la force majeure ou du cas fortuit (accident, grève, conditions climatiques...)

Bien que nous essayions d'effectuer nos livraisons avec un maximum de régularité, les jours des livraisons ne sont pas fixes et peuvent varier d'une livraison à l'autre en fonction des jours de départ des véhicules, du nombre de livraisons à effectuer, des conditions de circulation, ainsi que des quantités de marchandises transportées. Les livraisons s'effectuent du lundi matin au vendredi soir.

5.4 Lieu de livraison :

Les livraisons s'effectuent uniquement et exclusivement à l'adresse du point de vente sous enseigne « Leonidas ».

SAS VIOLIER



Toute livraison à une autre adresse deviendra une expédition exceptionnelle.

La dépose des produits s'effectue à l'entrée du magasin ou de la réserve à condition de disposer d'un espace suffisant adapté au passage d'une palette type « Europe » d'une dimension de 80 cm de largeur et 120 cm de longueur. Nos livreurs ne sont ni autorisés ni habilités à effectuer des manutentions autres que la dépose des marchandises en cours de livraison à l'entrée des magasins. Dans le cas où le client demande une manipulation autre que la dépose des produits à l'entrée du magasin, tout problème, incident ou accident sera de son entière responsabilité.

5.5

Coût des livraisons :

Franco de port pour les commandes d'un montant de marchandises facturable égal ou supérieur à 1000 euros HT par livraison et par point de vente. En dehors des conditions décrites ci-dessus, la société VIOLIER répercuttera le coût de transport réel engendré.

5.6

Livraisons exceptionnelles :

En cas de livraison hors planning, cette opération fera l'objet d'un devis préalable de la part de la société VIOLIER qui facturera l'opération de transport aux frais réels.

En cas de livraison à un lieu différent du lieu initial prévu, sous réserve d'accord préalable de la part de la société VIOLIER et dans la mesure où ce lieu n'engendre pas de surcoût de transport, cette modification sera prise en compte. Si la modification entraîne un surcoût, le client se verra facturer le montant de ce surcoût.

5.7

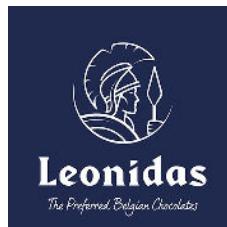
Réception :

Le client peut refuser une livraison dans le cas précis où il constate que la totalité des cartons est endommagée et détériorée. Il doit effectuer le signalement sur le bordereau d'émargement de transport et prendre des photos de la palette concernée. En cas de refus illégitime le client sera facturé de l'intégralité des frais de représentation, y compris les pénalités dues au transporteur.

Le client ne peut pas décaler une livraison.

En cas de demande du client pour une livraison à une autre adresse de livraison, le client se verra imputer les frais du transport dans son intégralité. Le client est tenu de vérifier

SAS VIOLIER



le nombre et l'état des produits dès leur réception, le cas échéant de mentionner toutes les réserves constatées sur un courrier adressé à la société VIOLIER par mail au plus tard dans les 48h suivant la livraison. A défaut, les produits seront réputés être livrés en bon état et dans les quantités commandées et facturées.

5.8

Retours :

Aucun retour de marchandise ne sera accepté par un transporteur externe s'il n'est pas mandaté par la société VIOLIER. Le retour exceptionnel de marchandise sera accompagné d'un bon de retour dûment rempli et signé par le client et par le livreur. Tout autre mode de retour sera strictement refusé par la société VIOLIER. Seuls les produits défectueux ou non conformes à la commande pourront être retournés.

Les produits défectueux retournés par le client à la société VIOLIER dans les conditions visées ci-dessus, feront l'objet d'un remboursement par la société VIOLIER si un défaut de qualité est constaté après contrôle du produit et en accord avec le service qualité du fabricant.

Les produits défectueux ainsi que les produits exceptionnellement livrés non-conformes aux commandes, devront, pour faire l'objet d'une reprise par la société VIOLIER être retournés dans leurs emballages d'origines, dans les conditions visées ci-dessus, sans aucune inscription sur l'emballage, autre que l'étiquetage d'origine. Ces produits feront, au choix de la société VIOLIER, soit l'objet d'un avoir soit d'un remplacement par un produit identique.

5.9

Transport :

Les livraisons sont assurées par la société VIOLIER ou par tout autre transporteur de son choix.

Le transfert des risques est réalisé dès le chargement de la marchandise dans les camions de livraisons, de sorte que les marchandises même expédiées franco voyagent aux risques et périls du client.

5.10

Consignes :

Les bacs Leonidas, palettes Leonidas et palettes VIOLIER sont consignées lors de la facturation de la livraison. Leur remboursement, sous forme d'avoir s'effectue après leur

SAS VIOLIER

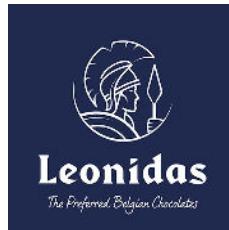


retour au dépôt de la société VIOLIER. Le remboursement s'effectue par virement sur le compte du client, ou par déduction de l'avoir sur le montant d'une facture.

6 – PAIEMENTS

- 6.1 Délai et modalités de paiements :**
Le prix des produits est payable en totalité et en une seule fois par LCR à 15 jours à compter de la date de facturation, sauf pour la première commande d'un nouveau client qui sera payable comptant.
Il n'est appliqué aucun escompte pour paiement anticipé.
- 6.2 Retard ou défaut de paiement :**
Tout retard ou refus de paiement total ou partiel à l'échéance (demande de prorogation sur effet de commerce, refus de paiement de la banque, provision non disponible sur le compte) dans les délais et conditions fixés ci-dessus entraînera la facturation des frais de rejet à hauteur de 60 € HT.
La société VIOLIER se réserve, en outre, le droit de refuser une nouvelle livraison ou de revendiquer le paiement avant départ de la marchandise pour un délai qui sera librement déterminé par la société VIOLIER.
- 6.3 Pénalités de retard :**
En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le client, ou en cas de paiement partiel, au-delà du délai ci-dessus fixé conformément à l'article 6.1, les sommes dues font courir des intérêts à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculé sur le montant TTC desdites sommes.
Ces pénalités de retard seront automatiquement et de plein droit acquises à la société VIOLIER, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable à la société VIOLIER, pour chaque facture émise, en cas de retard de paiement ou même en cas de paiement partiel.
- 6.4 Recouvrement :**
La société VIOLIER se réserve le droit de mandater tout organisme en vue de la mise en recouvrement des sommes dues. La société VIOLIER se réserve le droit de demander

SAS VIOLIER



au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation de justificatifs.

6.5

Réserve de propriété :

La société VIOLIER demeure propriétaire des produits livrés jusqu'au paiement intégral de ceux-ci. Dans le cas où ces produits seraient déjà vendus, la réserve de propriété s'appliquera sur le prix ou la fraction de prix qui aura été payé par le sous-acquéreur.

7 – INFORMATIONS ET LIBERTES

Des informations nominatives concernant les produits distribués par la société VIOLIER sont susceptibles d'être communiquées, à leur demande, à la SA LEONIDAS. Le client dispose d'un droit d'accès à ces informations et de rectification dans les conditions prévues par la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

8 – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige, les juridictions des tribunaux de NICE seront seules compétentes, même en cas de référé, de pluralité de défendeur ou d'appel en garantie.

Les présentes conditions sont susceptibles d'être adaptées en fonction des contraintes externes et/ou événements qui pourraient engendrer une modification substantielle de ces dites conditions d'exploitation et de vente.

SAS VIOLIER